

Règlement des études et de la scolarité

Master 1 - Archéologie, sciences pour l'archéologie - Archéologie de l'Europe moyenne

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université:

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus.
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

 une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ; Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité
par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un
accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables
dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 1 - Archéologie de l'Europe moyenne

ECTS: 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

		Maquette d'enseignement									Éval	uation			
					Note	Volume	Éval	uation in	itiale / p	rincipale		Secon	de chance	e / rattra	page
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée Coef.	Note élim.	ep. Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée Coef. No élir
	UE	UE 1 - Séminaire d'archéologie 1	6	2	СТ										
	Choisir 1	élément(s)													
SH29GM10	Matière	Préhistoire		2	СТ	CM 24									
							Oral	CC	EO	1		Oral	СТ	EO	1
SH29GM11	Matière	Protohistoire		2	СТ	CM 24									
						CM 24	Oral	CC	EO	1		Oral	СТ	EO	1
SH2AGM10	Matière	Archéologie orientale 1		2	СТ	CIVI 24	Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AGM14	Matière	Égyptologie 1		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AGM11	Matière	Archéologie grecque		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AKM60	Matière	Séminaire interdisciplinaire d'archéologie		2	СТ		Dossier, exposé, écrit ou oral	CC	Α	2		Dossier, exposé, écrit ou oral	СТ	Α	2
						CM 24									
SH1FGM20	Matière	Histoire et archéologie du Moyen Age		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
SH2AGM16	Matière	Archéologie du monde byzantin		2	СТ	CM 24	Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le			
SHZAGIVITO	Matiere	Archeologie du monde byzantin		2	CI		sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	СТ	Α	2
SH2AGM13	EC	Archéologie romaine		2	СТ	CM 24	Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le			
SHZAGWIS							sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	СТ	Α	2
	UE Otradaio d	UE 2 - Séminaire d'archéologie 1 ou séminaire d'histoire 1	6	2	СТ										
	Choisir 1	élément(s)				CM 24									
SH29GM10	Matière	Préhistoire		2	CT	CIVI 24	Oral	CC	EO	1		Oral	СТ	EO	1
						CM 24				•			· · ·		· .
SH29GM11	Matière	Protohistoire		2	СТ		Oral	CC	EO	1		Oral	CT	EO	1
						CM 24									
SH2AGM10	Matière	Archéologie orientale 1		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
		,				CM 24									
SH2AGM14	Matière	Égyptologie 1		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AGM11	Matière	Archéologie grecque		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
01104/22					c=	CM 24									
SH2AKM60	Matière	Séminaire interdisciplinaire d'archéologie		2	СТ		Dossier, exposé, écrit ou oral	CC	Α	2		Dossier, exposé, écrit ou oral	СТ	Α	2
SH2AGM20	EC	Histoire ancienne du Proche-Orient et de l'Egypte		2	CT	CM 24									

		Maquette d'enseignement										Évalua	tion				
					Note		Volume	Évalu		tiale / p	rincipale		Second	le chance	e / rattra	apage	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	élim	Régime	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée Co	ef. Note élim.	. Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef. Note élim.
								Dossier thématique sur le	СС	Α	:		Dossier thématique sur le	СТ	Α		2
							CM 24	sujet du séminaire					sujet du séminaire				
							CIVI 24						Reprise du dossier				
SH1FGM01	Matière	Histoire grecque 1 - Semestres impairs		2		CT		Dossier de recherche sur	СТ	Α	:		de recherche sur la	СТ	Α		1
								la thématique du séminaire					thématique du séminaire				
							CM 24										
SH1FGM03	Matière	Histoire romaine 1 - Semestres impairs		2		СТ		Dossier de recherche sur	ОТ		:		Reprise du dossier	ОТ			4
								la thématique du séminaire	СТ	Α			de recherche sur la thématique du séminaire	СТ	Α		1
							CM 24						memanque un semmane				
SH1FGM20	Matière	Histoire et archéologie du Moyen Age		2		СТ		Dossier thématique sur le	00				Dossier thématique sur le	ОТ			
								sujet du séminaire	CC	Α	:		sujet du séminaire	СТ	Α		2
							CM 24										
SH2AGM13	EC	Archéologie romaine		2		CT		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	;		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CT	Α		2
	UE	UE 3 - Méthodologie de la recherche 1	6	2		СТ		sujet du Seminaire					sujet du Semmane				
		élément(s)		_		•											
							TD 24										
								Carte à réaliser en lien					Carte à réaliser en lien				
SH2AGM33	EC	Cartographie et SIG		2		CT		avec le sujet du master de	CC	Α	:		avec le sujet du master de	СТ	Α		2
								en lien avec le sujet du master de l'étudiant					en lien avec le sujet du master de l'étudiant				
							TD 24	master de retudiant					master de retadiant				
								Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le				
SH2AHM16	Matière	Restitution en architecture		2		CT		sujet du séminaire	СС	Α	:		sujet du séminaire	СТ	Α		2
								Pour la restitution en			•		Pour la restitution en	0.			_
	UE	UE 4 - Projet de recherche	6	2		СТ		Avancement du mémoire	СС	EO		<u> </u>	architecture Avancement du mémoire	СТ	EO		2
		UE 5 - Archéologie et environnement	3	2			CM 12	Avancement du memoire			•	•	Avancement du memone		LO		
		-					CM 12										
SH2AGM32	Matière	Archéologie et environnement		1		СТ		Dossier	CC	Α			Dossier	СТ	Α		1
		UE 6 - Langue vivante	3	1		СТ											
	Choisir 1	élément(s)						Mineral Factor					Ni				
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de					Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de				
								compréhension écrite en	CC	ET	2h00		compréhension écrite en	СТ	ET	2h00	1
								classe					classe				
								Niveau 1					Niveau 1				
								Niveau 1 - Travaux					Niveau 2 - Ecrit -				
								effectués pendant le	СС	Α			Compréhension et expression écrites en	СТ	ET	2h00	1
	Matière	Anglais pour historiens - S1		1		СТ		semestre	00	,,			classe	0.		21100	·
								Niveau 1					Niveau 2				
								Niveau 1 - Ecrit - Test					Niveau 3 - Ecrit -				
								de grammaire te de	CT.		2500		Développement écrit à	CT.		01.00	4
								compréhension écrite en classe	СТ	ET	2h00 :		partir d questions et/ou de documents	СТ	ET	2h00	1
								Niveau 1					Niveau 3				
								Niveau 2 - Ecrit -	СТ	ET	2h00						
								Compréhension et	O1		21100						

		Maquette d'enseignement			*							Éva	aluati	on					
				N/	oto	Volume	Éval	uation ini	tiale / p	rincipale				Second	e chance	/ rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef. 6	ote im.	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							expressionsécrites en												
							classe Niveau 2												
							Niveau 2 - Compréhension												
							et expression écrites en	СС	ET	2h00	1								
							classe Niveau 2												
							Niveau 3 - Exposé en												
							classe	CC	EO	0h20	1								
							Niveau 3 - Ecrit -												
							Développement écrit à												
							partir d questions et/ou de	CT	ET	2h00	1								
							documents Niveau 3												
	Choi	sir 1 élément(s)					14VCdd 0												
						TD 24													
							Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de							Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de					
							compréhension écrite en	CC	ET	2h00	1			compréhension écrite en	CT	ET	2h00	1	
							classe Niveau 1							classe Niveau 1					
							Niveau 1 - Travaux							Niveau I					
SH00AM41	Matière	Anglais niveau 1		1	СТ		effectués pendant le	СС	Α		1								
							semestre Niveau 1	00	^										
							Niveau 1 - Ecrit - Test												
							de grammaire te de												
							compréhension écrite en classe	СТ	ET	2h00	2								
							Niveau 1												
						TD 24													
							Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et							Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et					
							expressionsécrites en	СТ	ET	2h00	1			expression écrites en	СТ	ET	2h00	1	
SH00AM43	Matière	Anglais niveau 2		1	СТ		classe							classe					
		· ·					Niveau 2 Niveau 2 - Compréhension							Niveau 2					
							et expression écrites en	СС	ET	2h00	1								
							classe	CC	EI	21100	'								
						TD 24	Niveau 2												
														Niveau 3 - Ecrit -					
							Niveau 3 - Exposé en	00	F0	06.00				Développement écrit à	CT.		0500	4	
							classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1			partir d questions et/ou de documents	U	ET	2h00	1	
SH00AM45	Matière	Anglais niveau 3		1 CT									Niveau 3						
							Niveau 3 - Ecrit -												
							Développement écrit à partir d questions et/ou de	СТ	ET	2h00	1								
							documents	-											
							Niveau 3												

		Maquette d'enseignement											Évalua						
Code	Nat.	Libellé	ECTEC	206	Note	Régime	Volume	Évalu		tiale / pi	incipale		Note	Secon	de chance	e / rattra	page		Note
Code	Nat.	Lipelle	ECTSC	ber.	élim.	Regime	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	. Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
SH00GM47	Matière	Anglais niveau Master - M1 S1		1		СТ	TD 24	SH00GM47 - Oral/ interventions orales en classe M1S1 SH00GM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents M1S1 SH00KM47 - Présentation	сс	A ET	2h00	1		SH00GM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents M1S1 SH00KM47- Présentation orale du sujet de Master M2S1	СТ	ET	2h00 0h20	1	
								orale du sujet deMaster M2S1	СТ	EO	0h20	1							
							TD 24	Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СТ	PE	2h00	1		Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СТ	PE	2h00	1	
	Matière	Allemand pour historiens - S1 (confirmés 2 + parcours franco-allemand)		1		СТ		Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn); MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СС	А		1							
	Choi	sir 1 élément(s)																	
							TD 24	Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СТ	PE	2h00	1		Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СТ	PE	2h00	1	
SH00AM42	Matière	Allemand confirmé 1		1		СТ		Production écrite (30 mm) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn); MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СС	Α		1							
SH00AM44	Matière	Allemand confirmé 2		1		ст	TD 24	Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn)	CT	PE A	2h00	1		Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	СТ	PE	2h00	1	

	-1	Maquette d'enseignement	-									Év	aluati	on					
				Note		Volume	Éval	uation ini	tiale / pr	incipale				Second	e chanc	e / rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECTSCoef.	élim.	gime	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							et/ou												
							Epreuve orale (15 mn);												
							MECC valables également												
							pour les étudiants en												
							parcours franco-allemand												
							(SH00AM44)												
	Matière	Langue vivante au choix hors Faculté	1	СТ			Cf. les MECC de la langue	CC	۸					Cf. les MECC de la langue	СТ	^			
	iviatiele	Langue vivante au Choix nois Faculte	'	CI			choisie	CC	А					choisie	CI	A			

Semestre 2 - Archéologie de l'Europe moyenne

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS: 30

Période : Semestre 2

		Maquette d'enseignement		-	 						Évaluat	ion			
				No	nto	Volume	Évalu	ation in	itiale / p	rincipale		Second	de chance	/ rattra	page
Code	Nat.	Libellé	ECTSC	ef. éli	n. Régime	horaire		Type d'éval.	Nat.	Durée Coef.	Note élim.	. Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée Coef. Note élim.
	UE	UE 1 - Séminaire d'archéologie 2	6	2	СТ										
	Choisir	1 élément(s)													
						CM 24									
SH29HM10	Matière	Séminaire interuniversitaire de pré- et protohistoire		2	СТ		Dossier de recherche sur	CC	Α	2		Dossier de recherche sur	СТ	Α	2
							thématique du séminaire					thématique du séminaire			
SH2AHM14	Matière	Protohistoire égéenne		2	СТ	CM 24	Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le			
SHZAHIVI 14	Mallere	Protonistone egeenne		2	CI		sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	CT	Α	2
						CM 24	oujot uu oommuu o					oujot uu oommuno			
SH2AHM10	Matière	Archéologie orientale 2		2	СТ		Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le	0.7		
							sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AHM11	Matière	Égyptologie 2		2	СТ		Dossier thématique sur le	CC	Α	2		Dossier thématique sur le	СТ	Α	2
						014 04	sujet du séminaire					sujet du séminaire			
SH2AHM15	Matière	Papyrologie copte		2	СТ	CM 24	Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le			
OF IZALIWITS	Matiere	r apyrologie copie		_	01		sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	CT	Α	2
						CM 24									
SH1FHM20	Matière	Histoire et archéologie du Moyen Age 2		2	СТ		Dossier de recherche sur	СС	Α	2		Dossier de recherche sur	СТ	Α	2
							la thématique du séminaire	CC	A			la thématique du séminaire		Α	2
SH2AHM17	Matière	Archéologie grecque			СТ	CM 24									
	UE	UE 2 - Séminaire d'archéologie 2 ou séminaire d'histoire 2	6	2	СТ		Cf. MECC du séminaire choisi	CC	Α	2					
	Choisir	1 élément(s)					Citotsi								
						CM 24									
SH29HM10	Matière	Séminaire interuniversitaire de pré- et protohistoire		2	СТ		Dossier de recherche sur	00				Dossier de recherche sur	ОТ		0
							thématique du séminaire	CC	Α	2		thématique du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AHM14	Matière	Protohistoire égéenne		2	СТ		Dossier thématique sur le	CC	Α	2		Dossier thématique sur le	CT	Α	2
						CM 24	sujet du séminaire					sujet du séminaire			
SH2AHM10	Matière	Archéologie orientale 2		2	СТ	CIVI 24	Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le			
				_			sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	CT	Α	2
						CM 24									
SH2AGM13	EC	Archéologie romaine		2	CT		Dossier thématique sur le	СС	Α	2		Dossier thématique sur le	СТ	Α	2
							sujet du séminaire					sujet du séminaire			_
CLIOALIMAO	Matikus	Art at Arabá alacia du manda bumantia		2	СТ	CM 24	Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le			
SH2AHM13	Matière	Art et Archéologie du monde byzantin		2	CI		sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	CT	Α	2
						CM 24									
SH2AHM15	Matière	Papyrologie copte		2	СТ		Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le	CT.	^	
							sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH1FGM02	Matière	Histoire grecque 2 - Semestres impairs		2	СТ		Dossier de recherche sur	0.7		-		Reprise du dossier	0.7		
							la thématique du séminaire	СТ	Α	2		de recherche sur la thématique du séminaire	СТ	Α	1
SH1FHM20	Matière	Histoire et archéologie du Moyen Age 2		2	СТ	CM 24						memanque un semmane			
J. 111 111120				-	0.										

		Maquette d'enseignement											Évalua	tion					
					Note		Volume	Évalı	ation in	tiale / p	rincipale			Second	de chance	e / rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	E	CTSCoe	f. Note élim.	Régime	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	. Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Dossier de recherche sur la thématique du séminaire	CC	Α		2	'	Dossier de recherche sur la thématique du séminaire	СТ	Α		2	
SH2AHM17		Archéologie grecque					CM 24												
01100111407	UE	UE 3 - Méthodologie de la recherche 2		6 2		T									0.7				
SH29HMST	Stage	Stage pratique : traitement du mobilier archéologique		2		T		Rapport de stage	CC	Α		2		Rapport de stage	СТ	Α		2	
	UE	UE 4 - Projet de recherche		9 3	C	т		Mémoire						Mémoire					
SH29HM40	Matière	Projet de recherche		3		Т		30 pages minimum, avec bibliographie	cc	Α		3		30 pages minimum, avec bibliographie	СТ	Α		3	
	UE	UE 5 - Langue vivante - S2		3 1	С	T													
	CHOISII I	élément(s)						Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	СС	ET	2h00	1		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	СТ	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	Α		1		Niveau 2 - Oral Niveau 2	СТ	EO	0h20	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	СТ	ET	2h00	2		Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	СТ	ET	2h00	1	
	Matière	Anglais pour historiens - S2		1	C	ST .		Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	СС	Α		1							
								Niveau 2 - Oral	СТ	EO	0h20	1							
								Niveau 2 Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	СС	EO	0h20	1							
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	СТ	ET	2h00	1							
	Cho	isir 1 élément(s)																	
SH00BM41	Matière	Anglais niveau 1		1	C		TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	СС	ET	2h00	1		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	СТ	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	Α		1							

	,	Maquette d'enseignement			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 							Éva	aluatio	on					
					Note	Volume	Éval	uation ini	tiale / p	rincipale				Second	e chanc	e / rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECT	SCoef.	Note élim.	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	СТ	ET	2h00	2								
SH00BM43	Matière	Anglais niveau 2		1	СТ	TD 24	Niveau 2 - Exposé et interventions en coursDevoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2 Niveau 2 - Oral	СС	Α		1			Niveau 2 - Oral Niveau 2	СТ	EO	0h20	1	
							Niveau 2	СТ	EO	0h20	1								
SH00BM45	Matière	Anglais niveau 3		1	СТ	TD 24	Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1		,	Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	СТ	ET	2h00	1	
							Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	СТ	ET	2h00	1								
SH00HM47	Matière	Anglais niveau Master - M1 S2		1	СТ	TD 24	SH00HM47 - Oral/ interventions orales en classe M1S2	СС	Α		1								
							SH00HM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents M1S2	СТ	ET	2h00	1								
						TD 24	Davida of Mark	OT	DE	01-00				D	OT.	DE	01-00		
SH00B/D/ FM42 et 44	Matière	Allemand pour historiens - S2		1	СТ		Devoir rédigé Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn)	CT) CC	PE A	2h00	1			Devoir rédigé	СТ	PE	2h00	1	
	Choi	sir 1 élément(s)																	
SH00BM42	Matière	Allemand confirmé 1		1	СТ	TD 24	Devoir rédigé Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn)		PE A	2h00	1		I	Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1	
SH00BM44	Matière	Allemand confirmé 2		1	СТ	TD 24	Devoir rédigé Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn)	CT) CC	PE A	2h00	1			Devoir rédigé	СТ	PE	2h00	1	

		Maquette d'enseignement		,								É۱	valuati	on					
				No	nto.	Volume	Éval	luation in	itiale / p	rincipale				Second	de chance	/ rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef. éli	Régime	horaire	Libellé	Туре	Nat.	Durée	Coef	Note	Rep.	Libellé	Туре	Nat.	Durée	Coef	Note
				C.I.		liorane	Libelle	d'éval.	Ivat.	Durée	Coei.	élim.	itep.	Libelle	d'éval.	ivat.	Duree	Coei.	élim.
							et/ou												
							Epreuve orale (15 mn)												
	Matière	Langua visconta au abaix basa Faasiká			СТ		Cf. les MECC de la langue	CC	^					Cf. les MECC de la langue	СТ	^			
	ivialiere	Langue vivante au choix hors Faculté		1	CI		choisie	CC	А		- 1			choisie	CI	А		1	

Légende

Titre des colonnes

Éval? Indique si l'ELP est évalué

 Nat.
 Nature

 Mut.
 ELP mutualisé

 Coef.
 Coefficient

 Note élim.
 Note éliminatoire

Rep. Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM CM (Cours magistral)
TD TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

 EC
 EC

 Matière
 Matière

 Stage
 Stage

 UE
 UE

Régime

CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

CC Épreuve de contrôle continu

CT Épreuve terminale

Type d'évaluation pour la session 2 des MCC

T Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

Autre

EO Épreuve Orale
ET Écrit sur table
PE Production écrite



Règlement des études et de la scolarité

Master 2 - Archéologie, sciences pour l'archéologie - Archéologie de l'Europe moyenne

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université:

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus.
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité
par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un
accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables
dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants exerçant une activité professionnelle

Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1

Étudiants sportifs de haut niveau

Grossesse

Semestre 3 - Archéologie de l'Europe moyenne

ECTS: 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

		Maquette d'enseignement									Éval	uation			
					Note	Volume	Éval	uation in	itiale / p	rincipale		Secon	de chance	e / rattra	page
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée Coef.	Note élim.	ep. Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée Coef. No élir
	UE	UE 1 - Séminaire d'archéologie 1	6	2	СТ										
	Choisir 1	élément(s)													
SH29GM10	Matière	Préhistoire		2	СТ	CM 24									
							Oral	CC	EO	1		Oral	СТ	EO	1
SH29GM11	Matière	Protohistoire		2	СТ	CM 24									
						CM 24	Oral	CC	EO	1		Oral	СТ	EO	1
SH2AGM10	Matière	Archéologie orientale 1		2	СТ	CIVI 24	Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AGM14	Matière	Égyptologie 1		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AGM11	Matière	Archéologie grecque		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AKM60	Matière	Séminaire interdisciplinaire d'archéologie		2	СТ		Dossier, exposé, écrit ou oral	CC	Α	2		Dossier, exposé, écrit ou oral	СТ	Α	2
						CM 24									
SH1FGM20	Matière	Histoire et archéologie du Moyen Age		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
SH2AGM16	Matière	Archéologie du monde byzantin		2	СТ	CM 24	Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le			
SHZAGIVITO	Matiere	Archeologie du monde byzantin		2	CI		sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	СТ	Α	2
SH2AGM13	EC	Archéologie romaine		2	СТ	CM 24	Dossier thématique sur le					Dossier thématique sur le			
SHZAGWIS							sujet du séminaire	CC	Α	2		sujet du séminaire	СТ	Α	2
	UE Otradaio d	UE 2 - Séminaire d'archéologie 1 ou séminaire d'histoire 1	6	2	СТ										
	Choisir 1	élément(s)				CM 24									
SH29GM10	Matière	Préhistoire		2	CT	CIVI 24	Oral	CC	EO	1		Oral	СТ	EO	1
						CM 24				•			· · ·		· .
SH29GM11	Matière	Protohistoire		2	СТ		Oral	CC	EO	1		Oral	CT	EO	1
						CM 24									
SH2AGM10	Matière	Archéologie orientale 1		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
		,				CM 24									
SH2AGM14	Matière	Égyptologie 1		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
						CM 24									
SH2AGM11	Matière	Archéologie grecque		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	CC	Α	2		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α	2
01104/22					c=	CM 24									
SH2AKM60	Matière	Séminaire interdisciplinaire d'archéologie		2	СТ		Dossier, exposé, écrit ou oral	CC	Α	2		Dossier, exposé, écrit ou oral	СТ	Α	2
SH2AGM20	EC	Histoire ancienne du Proche-Orient et de l'Egypte		2	CT	CM 24									

	,	Maquette d'enseignement											É	valuati	ion					
					Mass		Volume	Évalu	ation ini	tiale / p	rincipale				Secon	de chance	/ rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	élim.	Régime	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СС	Α		2			Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α		2	
							CM 24													
SH1FGM01	Matière	Histoire grecque 1 - Semestres impairs		2		СТ		Dossier de recherche sur							Reprise du dossier					
OTTT GIVIOT	Widtiere	Thorate greeque i Comocites impans		_				la thématique du séminaire	СТ	Α		2			de recherche sur la thématique du séminaire	СТ	Α		1	
							CM 24													
SH1FGM03	Matière	Histoire romaine 1 - Semestres impairs		2		СТ		Dossier de recherche sur la thématique du séminaire	СТ	А		2			Reprise du dossier de recherche sur la thématique du séminaire	СТ	Α		1	
							CM 24													
SH1FGM20	Matière	Histoire et archéologie du Moyen Age		2		СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СС	Α		2			Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α		2	
							CM 24													
SH2AGM13	EC	Archéologie romaine		2		СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СС	Α		2			Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СТ	Α		2	
	UE	UE 3 - Stage : Dossier documentaire	6	2		СТ								_		-				
SH29KMST	Matière	Stage : dossier documentaire		2		СТ		Dossier	CC	Α		1			Dossier	CT	Α		1	
	UE	UE 4 - Géographie - Faculté de Géographie	6	2		СТ		Voir les MECC de la faculté de géograohie	СТ	Α		1								
							CM 16													
GO19GM16	FC	Concepts généraux, apports méthodologiques et thématiques		1		CCI	TD 2													
GOTEGIVITO	EC	Concepts generaux, apports methodologiques et thematiques		'		CCI	TP 4													
									1 AC	ET	2h00	0,3								
	UE	UE 5 - Stage : Géographie - Faculté de Géographie	6	2		СТ		Cf. les MECC à la Faculté	CC	Α					Cf. les MECC à la Faculté	СТ	Α			
	OL	or 5 - otage . Geographie - i acuite de Geographie						de géographie		^					de géographie		^			
							TP 30													
GO19GM14	FC	Sortie de terrain 1 semaine		1		CCI			1 SC	S	0h20	0,2								
00100W174		Solid de Collain i demano		'		301			1 SC	RS		0,3								
									1 AC	EO		0,2								

Semestre 4 - Archéologie de l'Europe moyenne

ECTS: 30

Nature : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

		Maquette d'enseignement										É	valuation						
					Note _ , .	Volume	Éval	uation ini	tiale / p	rincipal	е			Secon	de chance	e / rattra	page		
Code	Nat.	Libellé	ECT	SCoef	Note élim.	horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Not élin
	UE	UE 1 - Séminaire d'archéologie 2	6	2	CT							_							
	Choisir	1 élément(s)																	
						CM 24													
H29HM10	Matière	Séminaire interuniversitaire de pré- et protohistoire		2	СТ		Dossier de recherche sur thématique du séminaire	СС	Α		2			ssier de recherche sur ématique du séminaire	СТ	Α		2	
						CM 24													-
SH2AHM14	Matière	Protohistoire égéenne		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СС	Α		2			ssier thématique sur le jet du séminaire	СТ	Α		2	
						CM 24													
H2AHM10	Matière	Archéologie orientale 2		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СС	Α		2			ssier thématique sur le jet du séminaire	СТ	Α		2	
						CM 24													
H2AHM11	Matière	Égyptologie 2		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СС	Α		2			ssier thématique sur le jet du séminaire	СТ	Α		2	
						CM 24													
H2AHM15	Matière	Papyrologie copte		2	СТ		Dossier thématique sur le sujet du séminaire	СС	Α		2			ssier thématique sur le jet du séminaire	СТ	Α		2	
						CM 24													
SH1FHM20	Matière	Histoire et archéologie du Moyen Age 2		2	СТ		Dossier de recherche sur la thématique du séminaire	СС	Α		2			ssier de recherche sur thématique du séminaire	СТ	Α		2	
SH2AHM17	Matière	Archéologie grecque			CT	CM 24													
	UE	UE 2 - Mémoire de recherche	18	6	СТ														-
SH29LM20	Matière	Mémoire de recherche		6	СТ		Soutenance du mémoire de recherche devant jury	CC	Α		1			utenance du mémoire recherche devant jury	СТ	Α		1	
	UE	UE 3 - Stage de fouilles (4 semaines)	6	2	CT														
SH29LMST	Stage	Stage de fouille (4 semaines)		3	СТ		Rapport de stage	СС	Α					prise du rapport de ige	СТ	Α			

Légende

Titre des colonnes

Éval? Indique si l'ELP est évalué

 Nat.
 Nature

 Mut.
 ELP mutualisé

 Coef.
 Coefficient

 Note élim.
 Note éliminatoire

Rep. Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM CM (Cours magistral)
TD TD (Travaux dirigés)
TP TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

 EC
 EC

 Matière
 Matière

 Stage
 Stage

 UE
 UE

Régime

CCI ECI (Évaluation continue intégrale)

CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

AC Épreuve avec convocation
CC Épreuve de contrôle continu

CT Épreuve terminale

SC Épreuve sans convocation

Type d'évaluation pour la session 2 des MCC

CT Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

A Autre
EO Épreuve Orale
ET Écrit sur table

RS Rapport écrit avec soutenance

S Soutenance